

Sécurité du travail: équipements de travail, prescriptions minimales (modif. directive 89/655 /CEE)

1994/0077(SYN) - 23/11/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité marque son accord avec les raisons et les objectifs de la directive à l'examen et notamment la proportion importante des accidents de travail encore liés à l'utilisation d'équipements de travail, la fixation de nouvelles règles minimales pour certains équipements et l'extension de la vérification initiale et périodique. Toutefois, le Comité incite la Commission à simplifier, d'une façon générale, la structure et la présentation de la directive à l'examen, afin de permettre, tout particulièrement aux PME, de mieux comprendre et appliquer les critères minimaux définis en matière de sécurité et de santé au travail.